

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MAI 2020

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2020.

Présents : Philippe AUGIER, Maire ; Guillaume CAPARD, Véronique BOURNÉ, Pascal LEBLANC, Catherine PERCHEY, Philippe BEHUET, Françoise HOM, Jean-Marie HEURTAUX, Philippe VALENSI, Florence GALERANT, Patricia DESVAUX, Marie-Christine COURBET, Rosette FABRY, Céline MALLET, Jean-Guillaume d'ORNANO, Lydie BERTHELOT, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Anne MARGERIE, David EZVAN, Jean-Edouard MAZERY, Eric COUDERT, Arnaud HADIDA, Johan ABOUT, Léa MABIRE-AMER, Josiane MAXEL, Mickaël FLAHAUT, Johanna LEBAILLY, Conseillers Municipaux.

Secrétaire élue : Léa MABIRE-AMER.

PROCES-VERBAL D’AFFICHAGE

N° 1

CHANGEMENT DE LIEU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En application des dispositions de l'article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, je vous propose d'approuver le changement de lieu de réunion du Conseil Municipal de ce jour, à savoir la Salle des Fêtes.

Cet équipement public, de par ses dimensions, permet de réunir toutes les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur et ne contrevient pas au principe de neutralité.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

ADOpte les conclusions du rapport.

APPROUVE le changement de lieu de réunion du Conseil Municipal de ce jour, à savoir la Salle des Fêtes.

N° 2

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Aux termes de l'article L.2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal.

En vertu de l'article L.2122-2, le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif global du Conseil Municipal.

Je vous propose de fixer à six le nombre d'Adjoints.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

FIXE à SIX le nombre des Adjoints.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

Philippe AUGIER

